



Évreux, le 23 février 2018

Levée de la procédure relative à la pollution atmosphérique aux particules en suspension

Compte-tenu de la baisse des concentrations des particules en suspension constatée sur l'ensemble des stations de mesures et des prévisions d'Atmo Normandie pour aujourd'hui et demain, la procédure relative à la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), est levée à compter de ce jour.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr